

L'INTERPROFESSION DE LA VOLAILLE DE CHAIR SOUTIENT LA VACCINATION CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE ET APPELLE A SA MISE EN ŒUVRE DANS UN CADRE EUROPEEN

Les élevages de volailles des Pays de la Loire sont actuellement victimes d'un nouvel épisode d'influenza aviaire : le deuxième en moins d'un an. Cette situation inédite est catastrophique pour l'ensemble des filières volaille de chair, en particulier pour les palmipèdes qui sont les plus concernés par le virus, notamment les élevages de reproducteurs, nombreux dans la région. Les événements font craindre le pire aux professionnels, déjà touchés durant le premier épisode par la perte de plus de 20 millions de volailles en France, dont 12 millions de volailles de chair (hors poules pondeuses).

Face à ce contexte historique et au-delà de l'engagement prioritaire de la filière pour le respect et le renforcement des strictes mesures de biosécurité, l'Interprofession française de la volaille de chair – ANVOL – rappelle qu'elle est favorable à la mise en œuvre de la vaccination contre l'influenza aviaire.

Au regard du contexte et des réflexions actuelles, ANVOL estime que la stratégie vaccinale doit cibler les palmipèdes, espèce la plus fragilisée par la crise, vectrice de diffusion et plus sensible au virus.

Cependant, certaines conditions doivent être remplies afin de préserver les marchés de la France à l'exportation (génétique et viande). Il s'agit en effet d'éviter des distorsions de concurrence et des pertes de débouchés qui casseraient les équilibres économiques du secteur, mettant en danger la pérennité de la filière, ses 100 000 emplois et sa contribution à la souveraineté alimentaire du pays.

Des garanties indispensables de la part de l'État français

C'est pourquoi l'Interprofession demande à l'État d'agir pour que la vaccination contre l'influenza aviaire soit adoptée dans toute l'Union européenne, sans différenciation entre États membres. L'alignement de tous les pays européens producteurs de volailles sur la position vaccinale française est en effet indispensable. Il serait incompréhensible que certains États membres de l'Union européenne, importants producteurs de volaille, refusent le cadre européen pour la vaccination et utilisent cet argument comme un avantage commercial. ANVOL compte sur l'action des Pouvoirs publics pour convaincre les éventuels États récalcitrants à accepter le principe de la vaccination contre l'influenza aviaire. L'Interprofession demande à l'État d'obtenir, en amont de l'élaboration d'une stratégie vaccinale, et à travers la mise en œuvre d'une diplomatie sanitaire, l'ensemble des certificats d'exportations, par espèces, pour le commerce intra et extra-européen. Par ailleurs, une prise en charge par l'État du coût de la vaccination sera essentielle. En effet ce coût sera conséquent, d'autant plus que le dispositif, lorsqu'il sera mis en œuvre, devra être obligatoire dans le cadre défini.



L'export : nécessaire au maintien des équilibres économiques de la filière française

Les exportations de la filière volaille française représentent, en tout, plus de 1 milliard d'euros par an. Les garanties exigées par la filière sont nécessaires pour préserver ses équilibres économiques à travers ces marchés à l'exportation. Il en va, d'une part, de la préservation du maillon génétique en France, leader européen du secteur et dont les exportations représentent plus de 60 % du chiffre d'affaires. D'autre part, il s'agit de préserver les équilibres matières pour le secteur de l'abattage/transformation. La fermeture de marchés d'export à la France aurait des conséquences désastreuses pour certains territoires en matière d'emploi et de création de valeur ajoutée.

À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.



INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR



[@Interpro Anvol](#)

[Interprofession ANVOL](#)

[ANVOL](#)

ADOCOM®-RP

